

DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE
CANTON
GRAND COURONNE
COMMUNE
PULNOY

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 026/2026

Liberté – Egalité – Fraternité

**ARRETE
DU MAIRE**

OBJET : Réglementation temporaire de circulation
Réservation de stationnements en vue d'un déménagement Rue des Hauts Sapins

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PULNOY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, spécialement les articles L2212.2, L2213.1, 2213.2 et L2213.3

Vu le Code de la Route et ses articles R 417-10 & R 417-11

Vu la demande de Madame HENRIOT Audrey

Considérant que pour des raisons de sécurité, le stationnement d'un camion de déménagement au droit du 41/45 Rue des Hauts Sapins, du vendredi 10 avril 2026 à partir de 12h00 au lundi 13 avril 2026 à 12h00, nécessite des mesures de réglementation de la circulation et de stationnement.

ARRETE

Article 1:

Le stationnement sur **2** places de parking, face au 41/45 rue des Hauts Sapins sera interdit et considéré très gênant du vendredi 10 avril 2026 à partir de 12h00 au lundi 13 avril 2026 à 12h00 à l'exception d'un camion 20 m3 avec hayon.

Article 2 :

La largeur de la voirie laissée libre à la circulation pourra être réduite et ne devra pas en aucun cas être inférieure à 3 mètres. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 3 :

La signalisation réglementaire de sécurité sera mise en place les services techniques de la commune de PULNOY.

Article 4 :

La personne effectuant le déménagement sera seule et unique responsable des accidents et préjudices causés aux tiers pouvant survenir du fait du déménagement qu'elle réalise, pendant et après leurs cours.

Les panneaux de signalisation devront être ramenés en mairie par le demandeur.

Article 5 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 6 :

Le maire et les services municipaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Police Municipale
- Services techniques municipaux
- Le demandeur Madame HENRIOT

PULNOY, le 31 mars 2026

Le Maire
 Sandrine ARNAUTOU

